

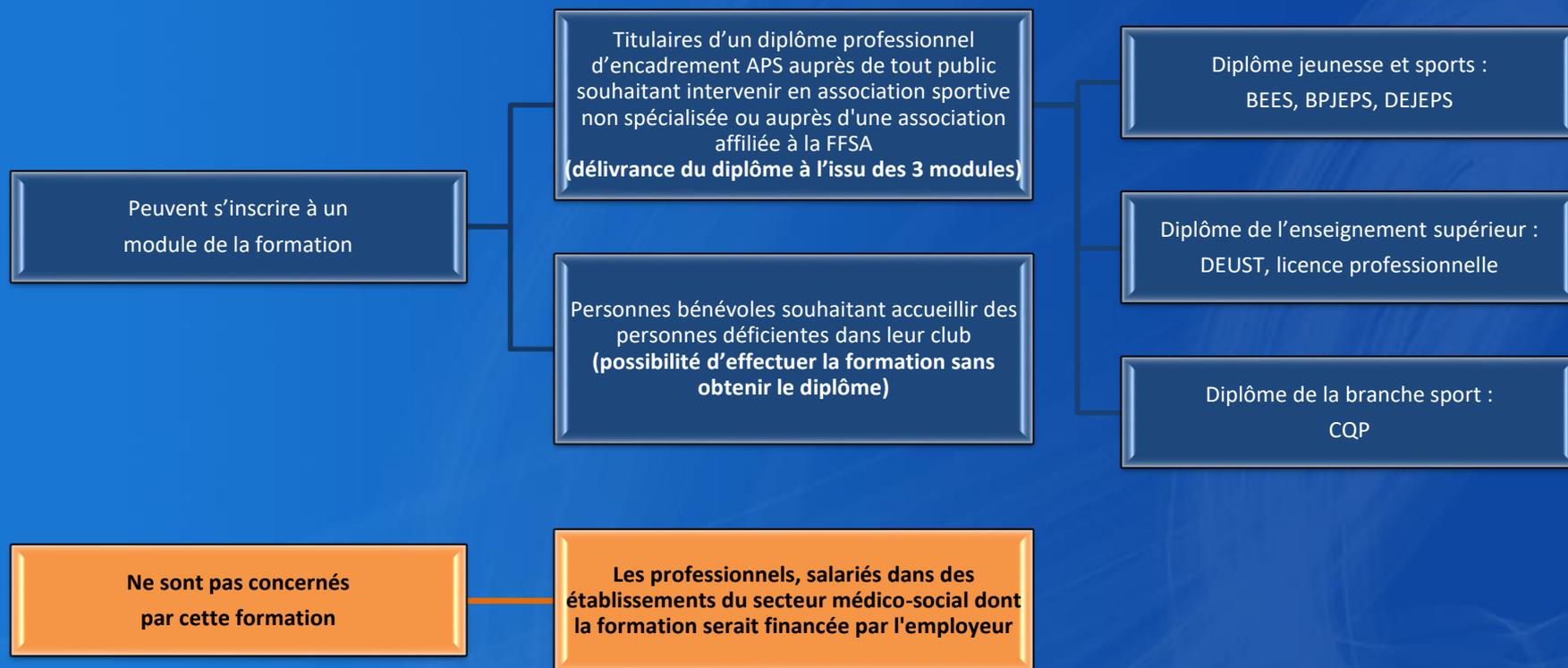
L'organisation d'une Attestation de Qualification « Sport Adapté »

Procédure

Sommaire

Publics concernés.....	3
Labellisation de la formation AQSA	4
Démarche de la labellisation	5
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	6 - 10
1. Vous êtes une Ligue.....	7 - 8
a. Procédure générale	7
b. Votre mission	8
2. Vous êtes une Ligue et organisme de formation	9 - 10
a. Procédure générale	9
b. Votre mission	9 - 10
MODULE 3 ET STAGE PEDAGOGIQUE EN SITUATION	11 - 14
1. Modalités du stage pédagogique	12
2. Organisation de la certification	13
3. Financement de la certification	14
4. Validation de l'attestation	14

Publics concernés



Labellisation de la formation AQSA



Chaque session (module 1 et 2) organisée doit faire l'objet d'une **demande de labellisation** à adresser à :

- **Maxime Tessier** (*formateur et chargé de mission pour Trans'Formation*) :
06 11 39 14 97 – maxime.tessier@ffsa.asso.fr
- **Nathalie Bun** (*assistante de formation*) :
01 42 73 90 19 – nathalie.bun@ffsa.asso.fr



Toute session organisée mais non labellisée, ne pourra être prise en compte et ne conduira pas à la délivrance d'attestation de présence ou du diplôme

Démarche de la labellisation

- Compléter la « **Demande de labellisation d'un module AQSA** »
- Pour télécharger les documents administratifs de l'AQSA, rendez-vous sur « Espace FFSA » sur le lien suivant :
 - **Site web** : <http://transformation.ffsportadapte.fr/>
 1. Cliquez sur « **Espace FFSA** » en bas de la page d'accueil
 2. Saisir le code d'identifiant : « **FFSA** » et le mot de passe : « **transfo** »
- Après étude de la demande, Maxime Tessier vous transmettra la décision de labellisation. L'action sera diffusée sur le calendrier national AQSA

La demande de labellisation doit parvenir au plus tard 2 mois avant le début de la session

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

1. Vous êtes une ligue



Cf page 6 - 7

2. Vous êtes une ligue
et organisme de formation

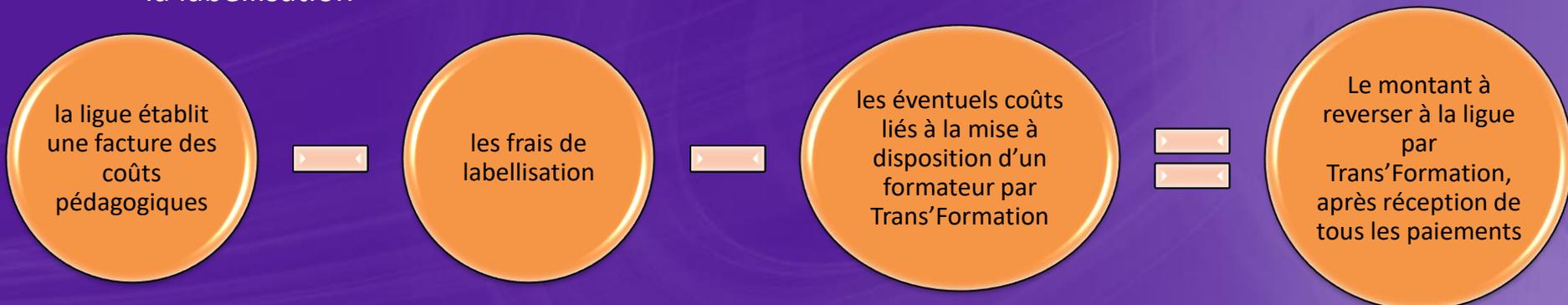


Cf page 8

1. Vous êtes une LIGUE

Procédure générale

- Trans'Formation assure pour chaque module :
 - La labellisation de l'action
 - Les inscriptions des stagiaires et la réalisation des conventions de formation ou des contrats pour les financements individuels
 - Préparation et envoi à la ligue du dossier de stage comprenant la liste des stagiaires, les attestations de présence, les feuilles d'émargement et les fiches d'évaluation
 - La facturation des coûts pédagogiques et le suivi des règlements
 - La délivrance du diplôme à la fin de la formation (*seule la FFSA est habilitée à le faire*)
 - Et si nécessaire : le recrutement et la prise en charge du (ou des) formateur(s). Un devis précisant le coût de la prestation, du déplacement et de l'hébergement sera établi. Ces coûts seront déduits du montant reversé à la ligue.
- Trans'Formation conserve un montant de 20€ par stagiaire présent et par session au titre de la labellisation



Votre mission

- La ligue se chargera de :
 - La promotion de l'action (*en utilisant les supports mis à disposition sur la plate-forme : plaquette de présentation et fiche d'inscription*)
 - Conserver le forfait de certification (*cf : page 14*)
 - Centraliser les inscriptions et les règlements pour les transmettre à Trans'Formation (**minimum 3 semaines avant le début du stage**)
 - **Vérifier que le tarif choisi lors de l'inscription, correspond à la situation du stagiaire**
 - **Si le stagiaire opte pour le tarif individuel, il doit établir lui-même le chèque (les chèques émis par une association ou un autre organisme ne seront pas acceptés)**
 - **Si le stagiaire opte pour le plein tarif, le règlement sera effectué par l'organisme désigné**
 - Vérifier que les stagiaires sont bien titulaires des diplômes requis pour participer à la formation (*voir tableau ci-dessous*)
 - **Vérifier que la discipline choisie en module 2 est en lien avec l'option du diplôme détenu par le stagiaire**
 - Les titulaires d'un BEES ou d'un BPJEPS "activités physiques pour tous" doivent être orientés vers un module 2 "activités physiques pour tous"
 - La réservation des installations (sportives ou salles de réunion) et le règlement des coûts afférents
 - La réservation et le règlement de la restauration des stagiaires (déjeuners)

Liste des diplômes permettant de s'inscrire à une formation AQSA

- | | |
|--|--------------------------------|
| ➤ BEES 1 ^{er} / 2 nd degré | ➤ Licence et licence pro STAPS |
| ➤ BPJEPS | ➤ DEUG / L2 STAPS |
| ➤ DEJEPS | ➤ CQP |

Note : Le compte rendu, la feuille d'émargement, les attestations de présences et les fiches d'évaluation individuelle devront être retournés à Trans'Formation pour permettre la mise à jour du fichier national des stagiaires (utiliser les modèles disponibles sur la plate-forme AQSA)

2. Vous êtes une ligue et organisme de formation

Procédure générale

- Trans'Formation assure pour chaque module :
 - La labellisation de l'action
 - Le recueil de la liste des stagiaires ayant suivi l'action
 - La délivrance du diplôme
- Dans ce cas, Trans'Formation facturera un montant de 5€ par stagiaire présent et par session

Votre mission (1/2)

- L'organisateur se chargera de :
 - La promotion de l'action (*en utilisant les supports mis à disposition sur la plate-forme : plaquette de présentation et fiche d'inscription*)
 - Les inscriptions des stagiaires et la réalisation des conventions de formation ou des contrats

Votre mission (2/2)

- Vérifier que les stagiaires sont bien titulaires des diplômes requis pour participer à la formation (*voir tableau ci-dessous*)
- **Vérifier que la discipline choisie en module 2 est en lien avec l'option du diplôme détenu par le stagiaire**
- Conserver le forfait de certification (cf : page 14)
- La réservation des installations (sportives ou salles de réunion) et le règlement des coûts afférents
- La réservation et le règlement de la restauration des stagiaires (déjeuners)
- L'établissement des attestations de présence, des feuilles émargement, des fiches d'évaluation
- La facturation des coûts pédagogiques
- Le recrutement et la prise en charge du (ou des) formateurs

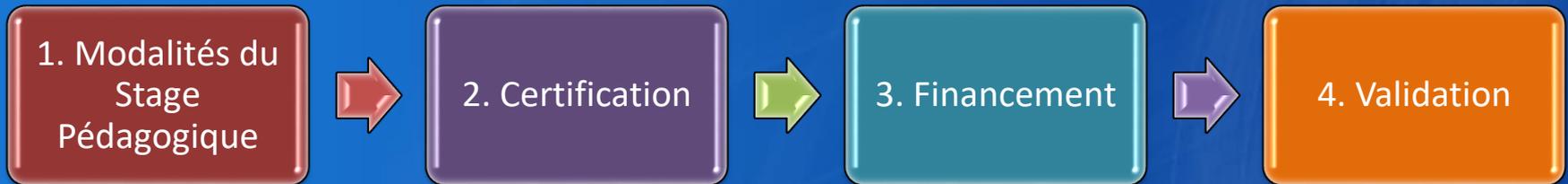
Note : **Le compte rendu, le tableau récapitulatif des inscriptions et la feuille d'émargement devront être retournés à Trans'Formation** pour permettre la mise à jour du fichier national des stagiaires (utiliser les modèles disponibles sur la plate-forme AQSA)

Liste des diplômes permettant de s'inscrire à une formation AQSA

- | | |
|--|--------------------------------|
| ➤ BEES 1 ^{er} / 2 nd degré | ➤ Licence et licence pro STAPS |
| ➤ BPJEPS | ➤ DEUG / L2 STAPS |
| ➤ DEJEPS | ➤ CQP |

MODULE 3

STAGE PEDAGOGIQUE EN SITUATION



1. Modalités du Stage Pédagogique

- **Durée :**
 - Le stage pédagogique en situation d'une durée de minimum 20H (30H pour la mention APT) se déroule de manière fractionnée
 - Il s'agit de conduire un projet d'enseignement ou d'animation dans la durée
 - Il doit être terminé au plus tard 6 mois après le module 2
- **Lieu :**

Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite effectuer son stage :

 - Une association affiliée à la FFSA
 - Une association affiliée à la fédération délégataire de la discipline
- **15 jours avant le début du stage, le stagiaire doit envoyer à Trans'Formation, la convention de stage signée par :**
 - **La structure d'accueil**
 - **Le tuteur de stage**
 - **Le stagiaire**
 - **Trans'Formation**
- **Attestation :**
 - Le stagiaire fait compléter et signer, sur son lieu de stage, une attestation précisant les heures effectuées durant le stage.

2. Organisation de la certification

La délivrance de l'AQSA (dans l'option de la discipline sportive concernée) est soumise à la certification des compétences du stagiaire **lors d'une évaluation portant sur l'animation d'une séance en fin de projet dans le cadre du stage réalisé**

- Avant le début du stage
 - La ligue et le stagiaire programment la date de la certification
- 8 jours avant la date de la certification
 - Le stagiaire envoie le document présentant la conduite de son projet (*présentation des pratiquants, séances, bilans des séances, etc.*) au jury pour lui permettre de resituer la séance évaluée dans le projet
- Le jour de la certification
 - Présentation de la certification par le jury
 - Entretien préalable où le stagiaire situe la séance dans son projet d'enseignement ou d'animation et présente ses intentions pédagogiques (20 minutes)
 - Animation de la séance
 - Analyse de la séance par le stagiaire en vue de l'entretien (30 minutes)
 - Entretien avec le jury (45 minutes)
 - Présentation de la décision du jury
 - Signature du document de certification

3. Financement de la certification

- Les organisateurs du module 1 doivent provisionner 75 €/stagiaire présent.
- Cette somme servira à financer la certification (déplacements et autres frais)
- Si le candidat effectue son module 3 et la certification dans une autre région, les 75 € seront reversés à la Ligue ayant la responsabilité de la certification.

4. Validation de l'Attestation

- Le jury retourne à Trans'Formation :
 - Le document de certification complété
 - Les attestations de stage pratique
 - Une copie du (ou des) diplôme(s) professionnel(s) (DEJEPS, BEES, ...)
- Si le stagiaire est certifié, il recevra son diplôme fédéral AQSA dans l'option de sa discipline
- Dans le cas contraire, il pourra reprogrammer une nouvelle certification sur un nouveau projet d'animation